Image not found or type unknown

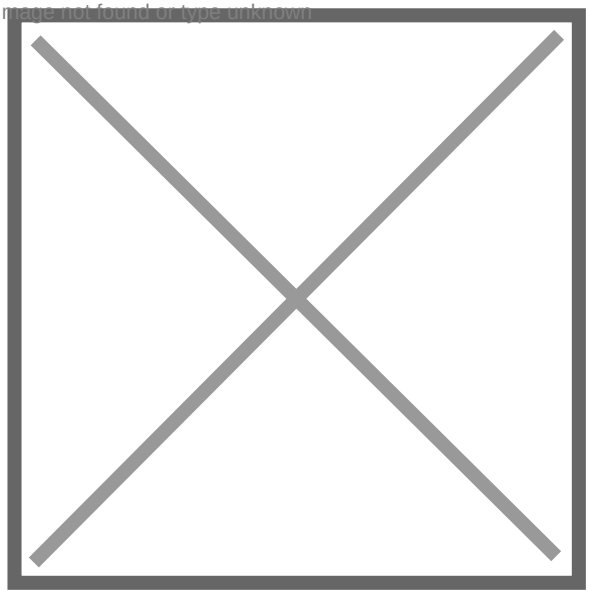

Cas particulier, 1 ou 3 mois de préavis ?

Par **travis**, le **20/05/2009** à **23:29**

Bonjour,

Ma compagne à prit un logement à son nom en décembre 2008 dans une ville où nous souhaitions vivre et où je venais de trouver un emploi en intérim.

Présent à la signature du bail, j'ai informé le propriétaire que ce serait moi qui paierais le loyer car mon amie étant étudiante, elle n'a pas de revenu et il n'a pas exprimer de désaccord, que tant qu'il a son loyer, cela lui convient et que dans tous les cas, mes beaux parents sont garants.

Après quelques mois, à la fin de mon contrat, l'entreprise n'a pas souhaité le prolonger, je me suis donc retrouvé sans emploi. Après plusieurs recherches, les seules opportunité qui s'offrent à moi sont à 150kms de notre lieu de résidence.

Cela fait deux mois que la situations dure et je suis maintenant dans l'incapacité de payer mon loyer à temps.

J'ai plusieurs propositons pour du travail dans une autre ville à 150kms et mon amie y a elle aussi surement trouvé un emploi saisonnier et en plus y continuer ses études.

Notre priorité et de rendre l'appartement au plus vite (de préférence avec un préavis d'un mois) pour éviter les problème de paiement car trop cher et donc l'endettement.

Mon amie a dans un premier temps informé le propriétaire de mon changement de situation et de nos soucis d'argent et des difficultés à payer le mois en cour.

Celui-ci lui a répondu que ce n'était pas son problème et après lui avoir proposer un délais de

paiement de 15 jours, il répond que dans le bail il est préciser que nous devons payer le 5 et qu'il va de ce pas contacter ses parents ainsi qu'engager une procédure d'expulsion.

Je me suis renseigné et je sais qu'il est possible de rendre l'appartement avec un préavis d'un mois dans les cas de perte d'emploi, de mutation ou de 1er emploi.

Premièrement, est-ce que dans mon cas, je peux parler de perte d'emploi pour une fin de contrat d'intérim.

Ensuite, sachant que cela doit s'appliquer au signataire du bail et que dans notre cas, c'est mon amie, qu'en vaut-il ?

Je résume, la situation est délicate, nous n'allons plus pouvoir payer le loyer dans cette ville car j'y ai perdu mon emploi (en avril) et je n'en retrouve pas. On m'en propose à 150kms et on va devoir y reprendre un logement (moins cher) très rapidement.

Comment dois-je m'y prendre pour appuyer mon intention de rendre le logement au vite sachant que mon propriétaire est assez désagréable et délicat ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Solaris**, le **21/05/2009** à **15:15**

Bonjour,

Le délai d'un mois concernant uniquement le locataire dans le bail et par conséquent pas vous.
Le délai est donc de trois.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés